



L I D H O

Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme

08 BP 2056 Abidjan 08, siège national Cocody, Cité des arts, 323 logements, immeuble F1, 1^{er} étage, appartement 14

Tel: 22 44 35 01; Fax: 22 44 39 15; E-mail: lidhosiege@yahoo.fr

DECLARATION DE LA LIDHO DU MARDI 17 JUILLET 2012 RELATIVE A LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE EN COTE D'IVOIRE

La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), organisation de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme, est née en 1987, sous le régime du parti unique. Elle a donc cette année, vingt-cinq (25) ans d'existence. Elle a, durant toutes ces années, joué pleinement sa partition en vue de la construction d'un Etat démocratique respectueux des droits de de l'homme.

La LIDHO a ainsi contribué au retour au multipartisme et à l'avènement de la démocratie dans les années 90. Elle a assuré sa mission de veille, d'éveil et de surveillance du processus de construction de la démocratie en accord avec sa vocation d'instrument de régulation sociale ; à travers les formations, les campagnes de sensibilisation, les interpellations, les dénonciations mais également et surtout les recommandations à toutes les composantes de la Nation et aux partenaires de la Côte d'Ivoire.

Tout cela pour dire que la LIDHO, pionnière des organisations de défense des droits de l'homme, est consciente de sa place sur l'échiquier social et dans le cœur des Ivoiriens et ne saurait donc se dérober à sa mission, encore moins dans ce contexte où les populations ivoiriennes, qui ont payé un lourd tribut à cette guerre absurde, ont encore plus besoin d'une assistance.

C'est dans ce sens que depuis l'éclatement de cette crise, la LIDHO a usé de tous les moyens d'actions à sa disposition pour faire entendre sa voix et tenter d'influer sur le cours de l'histoire récente de notre pays.

Par conséquent, la LIDHO a produit des déclarations sur les questions suivantes :

- Opposition au recours aux armes pour la résolution de la crise post-électorale ;
- Appels à la retenue et à la responsabilité des acteurs politiques pendant et après la crise post-électorale ;
- Déclaration conjointe LIDHO, Club-UA, CI-CPI, ACAT-CI, relative aux traitements cruels, inhumains et dégradants infligés aux détenus de BOUNA ;
- Déclaration relative à la fermeture des universités publiques ;
- Communiqué de presse relatif au dialogue gouvernement-opposition ;
- Déclaration relative aux attaques menées contre les manifestations politiques du Front Populaire Ivoirien (FPI) notamment le meeting de Yopougon ;
- Déclaration relative à la persistance des violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire;
- Déclaration sur la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire ;
- Déclaration relative à la situation socio-politique à la veille des élections législatives de décembre 2011;
- Déclaration relative au transfèrement de l'ex Chef de l'Etat Monsieur Laurent GBAGBO à la Haye ;
- Déclarations relatives aux affrontements entre des soldats des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FCRI) et des populations civiles ;
- Communiqué de presse relatif à l'interpellation de Monsieur Laurent AKOUN, Secrétaire général du FPI ;
- Déclaration conjointe LIDHO, Club UA, appelant à la dissolution de la Commission Electorale Indépendante (CEI) conformément aux accords politiques de Ouagadougou.

Plusieurs autres actions moins visibles, mais non moins importantes ont été menées en toute discrétion parce que la délicatesse des questions visées le commandait.

Il en est ainsi des initiatives prises auprès des autorités politiques et judiciaires en vue d'obtenir l'exercice du droit de visite à certains détenus par leurs familles et leurs conseils, la visite des détenus, en vue de nous enquérir de leurs conditions de détention et leur état de santé, le règlement diligent de la question des avoirs gelés, l'assistance

juridique et judiciaire aux victimes pour obtenir réparation des énormes préjudices subis au cours de cette crise, etc.

Il est vrai que dans bien des cas les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur de ce qu'on pouvait espérer attendre de toutes ces initiatives marquées du sceau de l'altruisme et de la solidarité militante. Mais notre ardeur, notre engagement à nous disposer en permanence à porter assistance aux plus faibles et à constituer un recours de premier choix pour toutes les victimes de violations des droits de l'homme n'ont absolument pas faibli en dépit de contrariétés et obstacles de toutes sortes sur notre chemin.

Voilà ce qui nous vaut encore aujourd'hui de revenir à la charge et d'explorer cette autre voie, « le Point de Presse », en espérant faire porter notre voix plus loin, par l'entremise de canaux inhabituels pour beaucoup, dont nous sommes presque assurés qu'ils nous donneront entière satisfaction au regard de la promptitude avec laquelle ils se sont disposés à se prêter à cet exercice.

Il s'agira ici pour la LIDHO de porter sur la Côte d'Ivoire notre regard, en toute rigueur, en toute honnêteté, nous fondant sur des enquêtes réalisées et les constats faits sur le terrain, en prenant soin de ne pas nous départir du ton empreint de tempérance et de responsabilité qui caractérise notre organisation.

Ces contributions constituent notre façon, à la LIDHO, de prendre de façon pleine et entière notre place dans le processus de reconstruction et de réhabilitation de la Côte d'Ivoire.

Elles s'inscrivent dans la logique des divers projets que nous exécutons actuellement sur le terrain et qui vont dans le sens de :

- la « Promotion des droits de l'homme et la consolidation de la cohésion sociale par le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'encadrement des groupes communautaires »,
- la « Sensibilisation, le plaidoyer et l'assistance juridique aux victimes de violations des droits de l'homme en période post-crise en Côte d'Ivoire »...

Merci donc à tous d'avoir accepté d'honorer de votre présence cette rencontre qui n'est certainement pas la dernière puisque dès la semaine qui suit, nous tiendrons à votre disposition une déclaration sur la situation des universités publiques et deux semaines

plus tard les conclusions d'une enquête inédite sur la perception et les attentes des populations ivoiriennes sur la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR).
En attendant, venons-en à la déclaration qui nous réunit.

I. LES FAITS

La Côte d'Ivoire se remet progressivement des affres de la guerre. Le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a pris un certain nombre de mesures et posé plusieurs actes en vue de consolider la paix et la stabilité. Ces actions ont été menées aussi bien à l'intérieur de la Côte d'Ivoire que dans ses relations avec l'extérieur.

Ainsi :

Au plan international

On peut citer :

- Le rapatriement de certains réfugiés ivoiriens du Liberia, du Togo et du Ghana et le retour volontaire de certains exilés politiques ;
- La mise en place d'un cadre de collaboration entre les armées ivoiriennes et libériennes, l'ONUCI et la MINUL pour la sécurisation de la frontière Ouest ;
- Les efforts du gouvernement pour le retour de la Banque Africaine de Développement (BAD) et pour l'atteinte du point d'achèvement du PPTE au bénéfice des populations ivoiriennes...

Au plan interne,

Le gouvernement a procédé à :

- La mise en place d'une Commission Dialogue Vérité Réconciliation (CDVR) pour ressouder le tissu social fortement entamé par la crise ;
- L'amorce d'un dialogue républicain avec les partis politiques de l'opposition ayant abouti à la mise en place d'un cadre permanent d'échange gouvernement/opposition ;

- d’Etat du Président de la République dans le Grand Ouest pour apporter son réconfort et son soutien aux populations fortement éprouvées par la crise;
- La création d’une police militaire pour traquer les personnes qui se prévalent indûment de la qualité d’agent des Forces Républicaines de Côte d’Ivoire (FRCI) et les éléments des FRCI qui ne respectent pas les consignes de la hiérarchie;
- Les efforts pour doter les forces de sécurité en moyens logistiques conséquents en vue de lutter contre le grand banditisme ;
- La création du Bataillon de Sécurisation de l’Ouest (BSO) pour faire face aux incursions meurtrières des hommes armés dans l’Ouest de la Côte d’Ivoire ;
- Les réflexions inclusives, associant le gouvernement, la société civile, les experts et partenaires internationaux, en vue de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS).

La Ligue Ivoirienne des Droits de l’Homme (LIDHO) observe que les efforts du gouvernement, censés ramener la paix et la sérénité sont constamment contrariés par certains évènements, en témoignent les plus récents, nous rappelant la précarité de la situation socio-politique, notamment :

- Les évasions récurrentes de prisonniers dans plusieurs maisons d’arrêts et lieux de détention (Korhogo, Agboville, Danané et Abidjan) ;
- Les rafles massives et systématiques dans des communes ciblées d’Abidjan notamment Yopougon et Koumassi ;
- Les récentes attaques de TAÏ avec pour conséquences la mort de 18 personnes dont 07 militaires du contingent nigérien de l’Opération des Nations Unies en Cote d’Ivoire (ONUCI), 01 élément des Forces Républicaines de Côte d’Ivoire (FRCI) et 10 civils ivoiriens ;
- Les tueries ou meurtres de Guitrozon et de Dahoua dans le département de Duekoué ;

- La tentative de coup d’Etat déjouée selon les allégations de Monsieur le Ministre d’Etat, Ministre de l’intérieur ;
- L’arrestation de personnalités civiles et militaires proches de l’ancien régime et l’enlèvement de certains militants (certaines personnes proches) du Congrès Panafricain des Jeunes et des Patriotes (COJEP) dirigé par M. BLE Goudé Charles, un proche de M. GBABO Laurent l’ex Président de la République, avant son exil ;
- Les menaces de mort dont sont l’objet certains défenseurs des Droits de l’Homme, notamment Monsieur MALAN Ehounou, Président de l’ONG Transparency Justice ;
- La persistance des conflits fonciers dans les régions à l’Ouest, du Sud-ouest et du Centre-ouest de la Côte d’Ivoire ;
- La détention par des personnes non autorisées d’armes de guerre dans les forêts à l’Ouest de la Côte d’Ivoire, notamment dans les forêts de Taï et du Mont Péko ;
- L’absence de dédommagement des victimes de la crise post-électorale ;
- L’existence de fosses communes qui côtoient les habitations dans certaines localités.

II. NOTRE ANALYSE

La Ligue Ivoirienne des Droits de l’Homme (LIDHO) note que le Gouvernement ivoirien a pris beaucoup d’initiatives pour la normalisation de la vie socio-politique et la consolidation de la paix. Toutefois, la LIDHO observe que certains agissements sont susceptibles d’entraver les efforts du Gouvernement en faveur de la paix et de la réconciliation. Les faits qui précèdent et la persistance de ce climat délétère qui s’en suit montrent bien que des efforts restent à faire pour aboutir à une paix durable.

Ainsi :

✚ La question relative à la sûreté de l'Etat et à l'exercice des libertés publiques

Depuis l'annonce de la tentative de coup d'Etat par le gouvernement ivoirien, la LIDHO est constamment informée de l'arrestation de personnalités tant civiles que militaires réputées proches de l'ancien régime et l'enlèvement de certains militants du Congrès Panafricain des Jeunes et des Patriotes (COJEP) dirigé par M. BLE Goudé Charles, avant son exil. La LIDHO pense que s'il est vrai qu'en certaines circonstances, l'Etat doit faire prévaloir la continuité des services publics et l'intérêt de la collectivité nationale aux dépens de la sûreté personnelle, il est aussi indéniable que l'Etat a l'obligation de garantir la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. L'Etat doit à la fois veiller à la protection des libertés individuelles prévues par la Constitution ivoirienne, mais il doit également protéger la sécurité de l'ensemble des citoyens. Par conséquent, les arrestations, les rafles doivent se faire par des personnes habilitées et cela en conformité avec la législation en vigueur.

✚ Des dérives verbales

La LIDHO voudrait rappeler que ce sont les dérives verbales, les propos acerbes et virulents et la propagande qui ont concouru à manipuler les populations et mobiliser les jeunes qui ont fini par s'affronter. En effet, les mêmes causes entraînant les mêmes effets, les termes tels que « désinfecter », « nettoyer » l'ouest, nous rappellent des souvenirs douloureux de l'histoire de l'humanité. Ce faisant, dans ce climat post-conflit encore délétère, les hommes politiques gagneraient à tenir des propos apaisants, réconciliateurs et fédérateurs.

✚ Sur le processus de réconciliation nationale

La LIDHO observe que les différents chantiers ouverts pour la réconciliation des ivoiriens et la cohésion sociale piétinent.

Ainsi plus d'un an après sa mise en place, beaucoup d'Ivoiriens ignorent sinon l'existence de la CDVR, à tout le moins son fonctionnement et son mode opératoire.

La LIDHO estime que dans le contexte qui est le nôtre, la question de la réconciliation nationale se pose comme une exigence sociale. D'où la nécessité d'un processus inclusif, un processus construit et conduit de façon rationnelle de sorte à s'assurer de l'adhésion sincère et sans contrainte de tous les Ivoiriens, à travers des mécanismes d'appropriation par les populations à la base afin d'assurer à ce processus toute sa redevabilité sociale.

La LIDHO estime par ailleurs que la réconciliation se construit aussi et surtout à travers des actes et des discours qui rassurent et non par des menaces et attaques verbales tous azimuts et visiblement inopportunes contre des adversaires politiques encore moins contre les populations qui ont déjà suffisamment souffert de ce conflit pour supporter davantage l'inconséquence de certains politiciens pas toujours bien inspirés.

Il nous semble enfin à la LIDHO que l'on veuille nous conduire à une réconciliation au prix de la lassitude des Ivoiriens, de la peur des Ivoiriens. Une sorte de « réconciliation par accommodement ou par soumission » qui nous vaudrait de feindre d'ignorer que notre pays a connu la guerre, alors que les problèmes qui ont présidé à l'atteinte de cet extrême dans les rapports entre Ivoiriens restent entiers.

La LIDHO pense qu'il est temps qu'on se décide à aborder toutes ces questions de façon franche et directe pour le bien de tous les Ivoiriens. Car tout se passe comme si la seule création de la CDVR devrait suffire à réconcilier les Ivoiriens.

La LIDHO estime par ailleurs que les victimes doivent être au centre de ce processus de justice transitionnelle. Elles doivent être consultées ; elles doivent être parties prenantes au processus de réconciliation nationale. Dès lors, la question de la réparation des préjudices qui leur ont été causés doit être abordée sans faux fuyant.

D'où la nécessité pour la Commission Nationale d'Enquête de publier avec diligence les résultats des investigations sur les exactions commises à l'occasion de la crise post-électorale, conformément à l'engagement du Président de la République.

En sus, le gouvernement doit se pencher sur le problème des fosses communes qui côtoient les habitations dans certains quartiers. Ce qui laisse persister des souvenirs douloureux de la crise post-électorale.

Sur le désarmement,

La LIDHO observe que des personnes ou groupes de personnes non habilitées, et parfois clairement identifiées, continuent de porter fièrement des armes et d'en faire un usage délictueux au vu et au su des autorités et des populations.

Il en est ainsi de Chefs de guerres AMADE Ouérémi, Issiaka TIENDREBEOGO, KOUANDA Lassane, Issa OUEDRAOGO, SANA Salifou..., à la tête de sortes baronnies dans les forêts du Mont Péko, de Taï dans l'Ouest montagneux, au cœur de la République, et dans une logique défiant tout bon sens et les lois de la République.

La LIDHO s'étonne que le témoignage de leurs actes répréhensibles, rapportés par les populations sous leur emprise, par les médias aussi bien nationaux et internationaux (cf. Jeune Afrique), par les organisations nationales et internationales des droits de l'homme, laissent visiblement de marbre les gouvernants.

Il en est de même de l'épineux problème des chasseurs traditionnels dits « Dozos » qui, reconvertis pour certains en agents de sécurité, continuent d'arborer leurs armes, de commettre des exactions sur les populations civiles, de dresser des barrages aux fins de contrôler les pièces d'identité et de rançonner les populations.

Autant de choses qui en rajoutent aux souffrances de ces populations déjà durement éprouvées et qui sont de nature à nous éloigner de la paix et de la réconciliation.

Sur l'occupation illicite des sites publics ou privés par des militaires

Nonobstant les circulaires du Ministre délégué à la Défense invitant à la libération des sites publics ou privés occupés illicitement par des militaires, la LIDHO constate que cette mesure n'est pas respectée sur le terrain par les destinataires.

La LIDHO constate également que des bureaux de l'administration publique, des écoles et centres de formation professionnelle, des centres de formation sanitaires, des bureaux d'établissements privés, des usines et plantations, des hôtels, des résidences publiques et

privées, continuent d'être occupés par des hommes en armes, au-delà de la date butoir du 30 juin 2012 fixée par le gouvernement pour libérer l'ensemble de ces sites.

Cette situation, constitutive d'une violation grave du droit à la propriété, est absolument dommageable pour l'image de l'armée aux yeux de l'opinion, et fait ressurgir la question de la discipline dans l'armée et de la capacité du gouvernement à garantir effectivement la sécurité des personnes et des biens sur le territoire national.

Il est impérieux d'y mettre fin par des mesures vigoureuses et diligentes en vue de la restitution de l'ensemble de ces édifices et biens à leurs propriétaires et usagers initiaux.

Sur la question du foncier rural

Le foncier rural est une des causes essentielles de cette crise notamment dans les régions forestières de l'Ouest ; du Centre-ouest et du Sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Elle est pendante depuis les années 90 en dépit d'une loi sur la question, votée en 1998 à l'unanimité des tous les députés à l'époque.

En plus du déficit d'information et de sensibilisation, les conflits tenant à une mauvaise connaissance de cette loi sont récurrents du fait notamment de la non prise de décrets et arrêtés d'application qui auraient certainement aidé à sa meilleure compréhension, et à sa mise en œuvre et d'une forte tendance à l'instrumentalisation politique de cette question éminemment sensible.

Aujourd'hui, la situation n'est pas plus reluisante surtout avec l'intrusion des Dozos, de certaines personnes se réclamant des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) et autres personnes armées non identifiables dans le règlement de litiges liés à ces questions qui ne relèvent absolument pas de leur compétence.

Elle est tout particulièrement aggravée ces dernières semaines par des expropriations tous azimuts des populations autochtones et notamment par l'invasion visiblement organisée de cette zone par des populations étrangères convoyées par cars, aux fins certainement d'inscrire en règle l'occupation illicite des terres de cette région, déjà sujettes à des conflits meurtriers et récurrents.

✚ Sur la question de la justice

Il ressort de plusieurs rapports, tant nationaux qu'internationaux, que des crimes graves ont été commis par les deux armées protagonistes pendant la crise post-électorale. Il s'agit de crimes d'une extrême gravité commis sur des populations civiles et que rien, à notre sens ne peut justifier, même la lutte pour l'instauration de la démocratie.

En tant qu'organisation de défense des droits de l'homme, la LIDHO adhère à priori à toute politique de lutte contre l'impunité et soutient toutes les procédures engagées dans ce sens par les autorités judiciaires, tant qu'elles s'inscrivent dans le respect des règles en la matière, garantissant le droit à la présomption d'innocence, le respect de la dignité humaine.

La LIDHO adhère ainsi à l'idée que toutes les personnes soupçonnées d'avoir commis, à la faveur de cette crise, des violations graves des droits d l'homme sur les populations civiles notamment, soient toutes poursuivies.

Or, la LIDHO observe que toutes les arrestations et inculpations opérées jusqu'à ce jour, dans le cadre de ces procédures, concernent exclusivement les personnalités proches de M. Laurent Gbagbo.

La LIDHO estime qu'il s'agit là d'une démarche qui laisse prospérer dans l'opinion l'idée ou la conviction de l'application d'une « justice des vainqueurs » ou d'une « justice à deux vitesses » résultant d'une « sélection des faits » ou d'une « compassion sélective ».

Soucieuse de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la LIDHO milite pour une justice équitable, une justice « juste » dénuée de toute interférence politique. Elle adhère à l'idée que tous ceux dont on peut établir la responsabilité, dans le cadre des évènements tragiques qui ont marqué les lendemains du second tour de l'élection présidentielle, d'avoir commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des crimes sexuels, soient tous traduits devant les juridictions compétentes nationales et internationales sans considération d'obédience politique ni de niveau de responsabilité politique.

La LIDHO est convaincue qu'il ne s'agit point d'un quelconque acharnement contre un camp, mais plutôt au-delà du bon sens, d'une exigence de justice et d'équité pour espérer aller à la réconciliation et à une paix durable en Côte d'Ivoire.

D'où la nécessité d'étendre les inculpations à toutes ces personnes, dont seuls les juges sont habilités à évaluer les circonstances dans lesquelles ces crimes ont été commis et leur degré de responsabilité.

Sur le dialogue social et républicain avec l'opposition,

Au plan politique, au regard de l'attitude des acteurs politiques, la LIDHO pense que beaucoup n'ont pas encore tiré les leçons des crises successives que vit la Côte d'Ivoire depuis plus de 20 ans et les conséquences dramatiques qui s'en ressentent pour les braves populations ivoiriennes.

C'est pourquoi, la LIDHO estime que, autant les partis politiques ne devraient pas poser de préalables à leur participation au dialogue républicain, autant le gouvernement devrait faire l'effort de se mettre au dessus des contingences politiques et ne privilégier que l'intérêt national.

En conséquence, la LIDHO pense que le gouvernement devrait veiller à garantir l'expression des libertés civiles et politiques notamment la liberté d'expression et de manifestation, favoriser l'accès de tous les citoyens aux médias publics principalement la Radio Télévision Ivoirienne (RTI).

Des débats publics, sincères et constructifs doivent être ouverts réunissant les gouvernants, les acteurs de l'opposition et la société civile.

Aujourd'hui la Côte d'Ivoire est à un tournant décisif de son histoire. Il est nécessaire d'éviter la propagande, d'occulter les problèmes réels qui minent la vie de la Nation et qui affectent la cohésion en faisant croire que le pays marche à la perfection. Il faut par ailleurs s'abstenir de toute idée de revanche mais être plutôt habité par un esprit citoyen pour une solidarité agissante.

Au plan social, la LIDHO observe que le gouvernement tarde à donner un contenu socio-économique à la démocratie du point de vue du bien être social que la population ivoirienne est légitimement en droit d'en attendre.

Ainsi, la cherté de la vie et les problèmes économiques, le chômage des jeunes, les licenciements massifs et bien souvent abusifs auxquels les populations sont quotidiennement confrontées les laissent aller au désespoir et au découragement.

La LIDHO pense que les Ivoiriens peuvent sortir de la trappe de la pauvreté, des souffrances et de la crainte du lendemain si les Ivoiriens et notamment les hommes politiques font l'effort de se surpasser, de taire leur égo et de mettre l'intérêt national au centre de leurs préoccupations et leurs actions de tous les jours.

La Côte d'Ivoire est notre pays à tous. Elle n'appartient ni exclusivement, ni totalement à une ethnie, une région, une religion, un clan, encore moins à un parti politique.

Nous pouvons et nous devons le faire.

D'abord pour nous même, ensuite pour la dette d'une vie meilleure que nous devons aux générations futures.

Le rêve d'une Côte d'Ivoire prospère et réconciliée avec elle-même en dépend.

C'est pourquoi la LIDHO voudrait faire les ci-devant recommandations.

III. NOS RECOMMANDATIONS

Au Président de la République et au Gouvernement

- Prendre des mesures adéquates pour la sécurisation de l'Ouest afin d'assurer une vie paisible et tranquille aux populations de ladite zone ;
- Mener l'opération de sécurisation de l'ouest avec discernement afin d'éviter des bavures et des exactions sur les populations ;
- Désarmer, sans délai toutes les personnes ou groupements de personnes non habilités à porter des armes ;

- Engager avec tous les acteurs politiques de l’opposition sans exclusive un dialogue franc et sincère, visant à décriper le climat social et politique fortement entamé ;
- Mettre fin au harcèlement contre des acteurs politiques et créer les conditions pour une véritable expression démocratique, en permettant entre autres à tous les partis politiques de mener leurs activités sans entraves ;
- Donner les moyens nécessaires à la CDVR pour conduire à bien le processus de réconciliation, seul gage d’un retour véritable à la paix sociale ;
- S’abstenir de tout acte ou discours de nature à saper les efforts de la CDVR dans la recherche de la paix et la cohésion sociale ;
- Définir les modalités de prise en charge et de dédommagement des victimes de la crise post-électorale ;
- Procéder à l’exhumation des corps qui côtoient les habitations dans certaines localités.

A la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR)

- Se convaincre de ce que la réconciliation des ivoiriens est une mission d’intérêt national et de sécurité publique ; et qu’à ce titre, il lui appartient de prendre toutes les mesures qui s’imposent pour en jeter les bases consensuelles dans un délai raisonnable ;
- Mettre tout en œuvre pour créer les 36 commissions locales censées agir auprès des populations pour ressouder le tissu social fortement entamé ;
- Trouver une stratégie spéciale pour le règlement des conflits fonciers récurrents dans les zones forestières de l’Ouest ;
- S’assurer de l’opérationnalité de son système de communication en vue d’un meilleur suivi et d’une meilleure évaluation de leurs actions ;

A la Commission Nationale d'Enquête (CNE)

- Publier avec diligence, les résultats des enquêtes sur les événements post-électorales ;

Aux partis politiques

- Taire leurs querelles intestines et égocentriques au profit d'un réel jeu démocratique, bien plus avantageux pour les populations ;
- S'inscrire résolument dans la logique de la démocratie en renonçant définitivement à la force des armes (coups d'Etat, activités subversives...) pour privilégier celle des urnes ;
- Donner les chances au dialogue républicain initié par le gouvernement en vue d'une paix véritable en évitant toute revendication extrême et dilatoire ;
- Eduquer leurs militants à la culture de la paix, à la citoyenneté, au civisme ;
- Tenir des discours rassembleurs au détriment de propos guerriers et incendiaires de nature à réveiller les sentiments de vengeance, de haine et de ressentiment ;

A la presse

- Tirer toutes les conséquences des agissements passés en adoptant une attitude professionnelle et citoyenne dans l'exercice de leur métier ;
- Eviter toujours de rappeler par leurs écrits et par les images les moments douloureux vécus par les populations individuellement ou collectivement ;

A la population

- Refuser d'apporter une quelconque caution à tout coup d'Etat ou idée de coup d'Etat ;
- S'inscrire résolument dans le processus de réconciliation nationale sans à priori car la survie de notre Nation en dépend ;
- Eviter de se rendre justice en recourant aux voies de droit dans le règlement de tout litige susceptible de les opposer entre elles ou aux autorités ;

A la Communauté Internationale

- Continuer de soutenir la Côte d'Ivoire dans ses efforts de reconstruction post-électorale, de consolidation de la cohésion sociale et de la paix.
- Continuer d'apporter son soutien et son concours à la Côte d'Ivoire en vue d'une stabilité véritable ;
- Veiller à la protection des populations ivoiriennes contre les violations des droits de l'homme et aider à la prise en charge des victimes.

Fait à Abidjan, le 17 juillet 2012

Le Président

René Légré HOKOU